

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

**Résultat du vote :**

Abstention : 02

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 14**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

22/01/2025

**24 présents** : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**05 pouvoirs** : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine,

**07 Absents** : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PERSON Philippe, M. PICHE Barthélémy, M. REVEL Daniel, Mme SAUNIER Elise.

**OBJET : FINANCEMENT 2025 DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ;**

Le territoire de l'Avant-Pays Savoyard est engagé dans le dispositif « Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle » (CTEAC) depuis 2016, et a su, au fil du temps, enrichir et diversifier son offre "culture" et "lecture publique".

2025 s'annonce comme une année d'expérimentation du nouveau schéma CTEAC-VPCT<sup>1</sup>, avec des actions qui relèvent à la fois de l'éducation artistique et culturelle (pour tous les publics) et des « temps à penser » avec l'ensemble des habitants, afin de :

- Coconstruire l'action culturelle et engager le territoire, ses habitants et ses structures, dans une démarche expérimentale pour trouver de nouvelles modalités d'interactions ;
- Rebondir sur l'élan et le dynamisme de la première édition d'« En Avant le Printemps ! » en pérennisant les éléments de réussite de cet événement : fédérateur ; associant les structures culturelles du territoire, professionnels et amateurs ; valorisant l'existant, impulsant une nouvelle dynamique événementielle...

<sup>1</sup> Vers un projet culturel de territoire

Le territoire sera vigilant à l'équilibre entre les actions de concertation, médiation, création et diffusion, qui seront proposées au cours de cette année 2025 particulière. L'image serait de renforcer les liens entre les différentes pièces du puzzle culturel.

En parallèle, le territoire de l'Avant-Pays Savoyard est prêt à s'engager dans le prochain cycle régional "Vers des Projets Culturels de Territoires", conçu par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) en lien avec la DRAC, en participant aux temps de formations (séminaires) et au programme de mentorat qui sera proposé pour le territoire.

Par ailleurs, cette année 2025 permettra également de poursuivre les animations proposées dans les bibliothèques, dans le cadre du Rézo Lire.

### **Les objectifs du projet CTEAC-VPCT sont les suivants :**

- Consolider et mieux fédérer l'existant pour plus de cohérence en visant un meilleur équilibre entre les dispositifs, le Rézo Lire (réseau des bibliothèques), l'événementiel et l'ensemble des actions culturelles portées sur le territoire ;
- Créer davantage d'interdépendance de l'existant à l'échelle du territoire de l'Avant-Pays Savoyard, avec une régularité (par exemple : programmation culturelle) ;
- Repenser et clarifier la politique événementielle : que garder ? Sous quelle forme ? Avec quelle régularité ? Dans quel objectif ?
- Faire perdurer une nouvelle dynamique : "En Avant le Printemps !", comme événement de synthèse et de mobilisation de l'existant. Poursuite d'En Avant le Printemps ! avec une deuxième édition prévue en 2026 et une troisième édition en 2028 ;
- Trouver de nouvelles modalités d'interactions avec les différents acteurs du territoire : relations entre les habitants, les structures intermédiaires (culturelles, sociales, touristiques, économiques, agriculture, éducation populaire, services techniques, élus...) afin de nourrir l'écriture de la nouvelle convention CTEAC-VPCT ;
- Écriture de la nouvelle convention CTEAC-VPCT de 5 ans (dont 2025 comme année de préfiguration).

### **CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA CONVENTION CTEAC-VPCT 2025-2029 :**

Pour mémoire : octobre 2024, organisation de trois concertations culturelles menées sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard : Communauté de communes de Yenne, Communauté de communes du lac d'Aiguebelette, Communauté de communes Val Guiers, organisées en relation avec le service culture du Département de la Savoie, le soutien de la Drac et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### Calendrier prévisionnel de cette nouvelle convention CTEAC-VPC 2025-2029 :

- *2025 : année de transition :*
  - Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle proposés par des compagnies artistiques : La Fabrique des Petites Utopies, Camino, Institut, La Vagabonde ;
  - Quatre « Temps à penser » seront organisés sur le territoire (deux au printemps, deux à l'automne) ;
  - Soutien à des projets culturels émanant de structures ou associations du territoire ;
  - Automne 2025 : appel à projets n°1 pour résidence en 2026 et 2027.
- *2026 :*
  - Suite et fin des projets EAC de 2025 ayant prévu une restitution lors de l'événement « En Avant le Printemps ! » ;
  - Première année de résidence (suite appel à projets n°1) ;
  - Printemps 2026 : deuxième édition de l'événement « En Avant le Printemps ! ».

- 2027 :
  - Deuxième année de résidence (suite appel à projets n°1) ;
  - Automne 2027 : appel à projets n°2 pour résidence en 2028 et 2029.
- 2028 :
  - Première année de résidence (suite appel à projets n°2) ;
  - Printemps 2028 : troisième édition de l'événement « En Avant le Printemps ! ».
- 2029 :
  - Deuxième année de résidence (suite appel à projets n°2)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 27 voix pour ; aucune voix contre ; 02 abstentions (Daniel PEYSSONNERIE, Philippe VITTOZ),**

➤**APPROUVE** le projet de préfiguration d'une nouvelle convention territoriale d'éducation artistique et culturelle ;

➤**MANDATE ET AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 13/02/2025,

**Le Président,  
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN**